LES FAITS DU JOUR

Le gouvernement du Transvaal est en banqueroute.

Les recettes du Pacifique, du 14 au 21 courant, ont été de $207,000.

Marie François Boyer, membre de la Chambre française, est mort.

Il est probable que les élections en Angleterre auront lieu en novembre.

On annonce la mort de Mgr. Jean Augustin Emile Caraguel, prélat français.

Il y a eu 75 désertions à bord du steamer anglais *Northampton*, durant son court mouillage à Québec.

M. de Lesseps, en faisant rapport des opérations du canal Panama, soutient que les travaux vont être complétés en 1888.

Une terrible explosion a eu lieu dans les mines de charbon de St Etienne, France. On ignore encore le nombre des victimes.

Il a été décidé que la dépouille mortelle du général Grant sera inhumée dans le parc central à New-York.

La sépulture aura lieu samedi.

La *Patrie* confond Ottawa et Québec, dans une note de son dernier numéro. Il y a décidément quelque chose qui va mal dans les bureaux du rigide confrère.

L'honorable M. Bowell partira dans quelques jours pour l'Ile du Prince Edouard dans le but de prendre un peu de repos après les durs travaux de la session.

On se propose d'ériger un monument à Victor Hugo à Besançon, sa ville natale ; on érigera aussi dans le Panthéon un monument digne du grand poète.

On dit que le général Middleton, le major-général Strange et le lieutenant-colonel Van Straubenzie vont être faits chevaliers en récompense de leurs services pendant la campagne du Nord-Ouest.

Un télégramme privé, reçu hier à Ottawa, mande que sir Leonard Tilley a été avisé par ses médecins de rester encore quelque temps à Island Pond afin de se reposer de la fatigue des chars.

A la scierie de M. McKenzie, à Morrisburg, hier, M. A. Dain, propriétaire de la fonderie, plaça accidentellement sa main sur la scie circulaire et eut l'extrémité du pouce et les premiers deux doigts coupés.

Le chef de police de Montréal vient de recevoir avis que les autorités policières de Hambourg, Allemagne, offrent une récompense de $5,000 pour l'arrestation de William Baker, Wm Flynn et James Burns, trois filous américains qui ont volé 200,000 marcs à la banque Vereins, en juin dernier.

Madame Thomas Byfield
née DUMOUCHEL,
147 Rue Sparks Ottawa.

Modes Parisiennes, dernier goût, grande variété de chapeaux d'été. Notre assortiment qui vient d'arriver et des plus complets.

Dame Thomas Byfield.

3 juin 1a

L'*Univers* est rempli de lettres écrites par des évêques français au Souverain-Pontife, et contenant leur adhéson complète à la lettre du Saint-Père au cardinal Guibert.

On annonce la mort, arrivée subitement à Milltown, près de St Etienne, dimanche, du Rév. James Quinn, le plus ancien et l'un des plus vénérables prêtres du diocèse de St Jean.

Mgr l'archevêque de Québec a ordonné qu'un *Te Deum* soit chanté dans toutes les églises du diocèse, en témoignage d'actions de grâces pour la fin de l'insurrection et le retour des volontaires du Nord-Ouest.

Enfin, la presse anglaise, même la plus fanatique, a cessé de parler des prétendues persécutions exercées contre certains soldats soi disants protestants du 65ème. Il était temps que l'on mit fin à une pareille absurdité.

Les décrets du Concile de Baltimore ont été soumis aux membres de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 22 courant. Le collège des cardinaux se réunira le 17 août pour reviser les décrets qui seront ratifiés au mois de septembre.

A Québec, la mère St Gabriel, âgée de quatre-vingt neuf ans, a célébré le soixante-dixième anniversaire de son entrée en religion chez les Ursulines. C'est, croyons-nous, la première fois qu'une semblable démonstration religieuse a lieu dans le pays.

La *Patrie* dit :

Le *Globe* prétend savoir que l'honorable A. P. Caron va être écarté du ministère de la milice.

Les prétentions du *Globe* comme celles de la feuille de M. Beaugrand, il y a longtemps que tout le monde sait ce que ça vaut.

On télégraphie de Bath, Ont., que les trois frères, Cornelius, Arnold et Frank Mills, de ce village, étaient partis hier après-midi pour la pêche dans la baie. Leur chaloupe ayant chaviré, les deux premiers se sont noyés. Frank s'est sauvé en s'accrochant à l'embarcation. Les cadavres ont été repêchés.

Une figure bien familière dans les cercles politiques de cette province vient de disparaître, dit la *Minerve*. On annonce la mort de Moïse Houde, décédé à Louisville, hier, à l'âge de 78 ans. Le défunt a été pendant plusieurs années député du comté de Maskinongé à l'Assemblée Législative de Québec et préfet du même comté. Il était l'oncle de feu M. Frédéric Houde, député du même comté à la Chambre des Communes.

Une dépêche de Sandusky, Ohio, dit qu'une jeune fille de cette ville, mis Fannie Mills, réclame le championnat des grands pieds aux Etats-Unis. Sa prétention sera sans doute contestée par quelqu'une de ses sœurs de Chicago. En attendant, il est acquis que miss Mills chausse le numéro 29.

En voici une qui peut se vanter sans crainte de trouver difficilement *chaussure à son pied.*

Quelques notes sur la famille impériale.

Le prince Louis-Napoléon vient d'atteindre sa majorité légale. Il est né, en effet, le 16 juillet 1864, au château de Meudon.

Le prince Victor, né deux ans plus tôt et deux jours plus tard, est entré le 17 juillet dans sa vingt-quatrième année.

Le prince Louis est en ce moment à Montcalieri, auprès de la princesse sa mère. Le prince Napoléon doit aller le rejoindre prochainement.

Sur la foi d'Alfred de Musset, on avait cru jusqu'ici que la valse était d'origine allemande.

Il n'en est rien ; cette danse fut introduite à la cour de Fontainebleau sous Henri II, en 1526, par le comte de Saul. Elle s'appelait alors la "volte de Sault." Voici comment Vincent Carloix, qui rapporte le fait, l'a décrite dans les mémoires de son maître, le maréchal de Vailleville :

L'homme et la femme s'estant embrassez de trois ou quatre pas, tant que la danse dure ne font que tourner, virer, s'entre-soubslever et bondir. Elle est, cette danse, quand elle est bien menée, par personnes expertes, extrêmement agréable.

LE MONDE ET LA VILLE

Il y aura ce soir réunion du comité du feu et de l'éclairage.

Il y aura séance du conseil de ville de Hull samedi, pour homologuer le rôle d'évaluation.

John Currall a cuvé son vin à la station de police hier soir. Le constable McKenzie l'avait ramassé ivre à Stewarton.

Chs. Maville a été ramassé ivre dans la rue Queen par le constable Hornidge hier soir et a couché à la station de police.

Les R. Pères Oblats d'Ottawa et de Hull sont organiser un pèlerinage à Ste Anne de Beaupré pour le 10 août prochain.

M. W. Ready, de Hull, a quitté Ottawa hier, avec le fameux cheval Tommy B, pour aller prendre part aux couses de jeudi et vendredi à Montréal.

Les échévins Graham, Richer et Landry sont à réviser le rôle d'évaluation de la ville de Hull et doivent soumettre leur travail au conseil, à sa prochaine séance.

Un électricien habile vient d'arriver dans la capitale avec mission d'adapter d'une manière parfaite les diverses lampes électriques qui servent à l'éclairage de la ville.

Il y a actuellement 40 malades à l'hôpital catholique de cette ville. Le Dr Provost, qui est le médecin de l'institution durant juillet, a eu à traiter un cas de folie très-grave ces jours passés.

L'inspecteur Rocque a l'intention de donner sa démission au commencement du mois prochain. Il presse actuellement les bouchers de payer leurs arrérages, afin de laisser une succession avantageuse à celui qui le remplacera.

La compagnie No 1 du 43ème bataillon doit offrir mardi, prochain au soir, un banquet au capt. T. D. B. Evens, qui a servi au Nord Ouest dans le bataillon Midland, sous les ordres du regretté Col. Williams. La fête aura lieu au restaurant Queen.

La partie inférieure de la rue York offre un tout nouvel aspect sous la couche de macadam que le bureau des travaux vient d'y faire poser. Il est aussi à faire exécuter des réparations considérables dans la rue Wellington à l'heure actuelle, et ce n'est pas sans besoin.

Un nommé Pierre Rochon a été condamné hier à $75 d'amende et $13.60 de frais par la Cour du Recorder, à Hull, pour avoir vendu de la boisson sans licence. Rochon n'en est pas à sa première offense, et à défaut de paiement il devra passer trois mois en prison.

Les directeurs du collège d'Ottawa ont l'intention de publier un bulletin mensuel de tout ce qui aura été accompli dans leur établissement, durant la prochaine année collégiale. L'idée reçoit une chaude approbation de le part des professeurs de la maison.

Nous attirons à nouveau l'attention de qui de droit sur le pitoyable état des trottoirs de la rue Sussex, dans le voisinage de la Basilique, et d'une partie de ceux du pont des Sapeurs. Quelqu'un se tordra le cou en ces endroits un jour ou l'autre, et la corporation paiera les dommages comme elle l'a déjà fait.

Le R. Père Gendreau a convoqué une assemblée des directeurs de la Société de Colonisation du lac Témiscamingue pour lundi prochain au collège d'Ottawa. Il doit leur soumettre en cette occurrence des informations très-importantes relativement à la construction du chemin de fer entre le lac des sept milles et celui de Témiscamingue, soit une distance de 8 milles.

Le meilleur remède que nous connaissions contre le rhume est le Baume d'Allen pour les poumons. Voir annonce.

Les individus arrêtés pour s'être querellés à bord d'un train du Pacifique entre Montréal et Ottawa ont été condamnés comme suit : Patrick Deary, $5 d'amende et $2 de frais ; John Plante, $2 d'amende et $2 de frais ; Camille Bouge, $5 d'amende et $2 de frais ; F. McConnell, $2 d'amende et $2 de frais ; Louis Archambault, $3 d'amende et $2 de frais ; Omer Bouge, acquitté.

L'échevin Durocher présidait la cour de police hier matin, à la place du juge O'Gara qui est absent de la ville. Il s'est acquitté des devoirs de sa charge avec le jugement éclairé et la haute impartialité qu'on lui connait. Voici l'ordre des causes qui lui ont été soumises : William McDarley, pour avoir troublé la paix, $2 d'amende et $2 de frais ; Alfred Cousineau, assaut indécent, deux semaines de prison ; James McManus, ivresse et désordre, cause remise à jeudi ; Chas. McCarthy, langage injurieux, $10 d'amende et les frais ou trois semaines de prison.

Un terrible accident est arrivé vers les huit heures hier matin au moulin à farine de Martin, sur la route de Richmond. Un employé du nom de John James Desbrain, beau-frère de notre digne concitoyen M. Latrémouille, de la rue Sussex, ayant été saisi par les courroies qui servent à mettre en mouvement toutes les meules et autres machines de la bâtisse, a été cruellement mutilé avant qu'on pût lui porter secours. Il s'est fait broyer les deux bras et les deux jambes, et on conserve peu d'espoir de le réchapper. Desbrain n'est âgé que de 24 ans et est garçon.

Pour les rhumes depuis longtemps attachés, le Baume d'Allen pour les poumons apporte la guérison lorsque tous les autres remèdes ont été inutiles. Voir annonce.

COUR DE POLICE

[Présidence du juge O'Gara]

Ottawa, 29, juillet

Thos. Maville, ivresse, $5 d'amende et $2 de frais.

Hugh O'Connor, pour avoir troublé la paix publique $3 d'amende et $2 de frais.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés, dans les rues sous-mentionnées, dans le quartier By, en la ville d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées :—

Dans la rue York, de l'égoût principal à la rue William, tuyaux de 24 pouces.
Dans la rue York, de la rue William à la rue Sussex, tuyaux de 18 pouces.
Dans la rue Sussex, de la rue George à la rue Clarence, tuyaux de 15 pouces.
Dans la rue Sussex, de la rue Clarence à la rue St Patrice, tuyaux de 15 pouces.
Dans la rue Sussex, de la rue George à la rue Rideau, tuyaux de 12 pouces.

Les dits règlements pourvoieront aussi à répartir et à prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compteur de la dernière publication de cet avis, soit du onze Août A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet, 1885.

W. P. LETT, greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS

Dans le Quartier Ottawa, en la Cite d'Ottawa

Avis est par le présent donné que le Conseil-de Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées :

Entre les rues Sussex et Dalhousie.
Du côté Nord de la rue Water, transversal, 3 pouces, 8 pieds.
Du côté Sud de la rue Water, transversal, 3 pouces, 8 pieds.

Le coût d'un trottoir de 2 pouces d'épaisseur et de 40 pouces de largeur et les frais de remplissage qui s'en suivent seront supportés par la Corporation dans chaque cas. Les dits règlements pourvoieront aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze Août, A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés dans les rues sous-mentionnées, dans le quartier Wellington, en la ville d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées :—

"Un égout à tuyaux en glaise vitrifiés de quinze pouces, au côté sud de la rue Wellington, à partir du lot No. 17 jusqu'au côté sud-Ouest de la rue Queen ouest ;" les dits règlements pourvoieront aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze Août, A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts en tuyaux en glaise vitrifiés et en brique dans les rues sous-mentionnées, dans le quartier Wellington, en la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donnée que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés, ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées :—

De la rue Robert, viâ les rues Lane et Lewis, jusqu'à la rue Bank, 3 pieds par 2-6 en brique.

Dans la rue Bank, entre les rues Lewis et Florence, 2 pieds 2 pouces par 2 pieds en brique.

Dans la rue Florence, entre les rues Bank et Kent, 2 pieds 2 pouces par 2 pieds en brique.

Dans la rue	Macdonald,	entre les rues	Anne et McLaren,	tuyaux en glaise	12	pcs.
"	Robert,	"	Anne et Lewis,	"	" 9	"
"	Cartier,	"	Anne et McLaren	"	" 12	"
"	Elgin,	"	Anne et Gilmour,	"	" 12	"
"	Metcalfe,	"	Anne et Gilmour,	"	" 12	"
"	Bank,	"	Anne et Florence,	"	" 9	"
"	Bank,	"	Lewis et Gilmour,	"	" 12	"
"	Gilmour,	"	Kent et Robert	"	" 9	"
"	Skead,	"	Kent et Bank,	"	" 9	"
"	Lewis,	"	Cartier et Robert	"	" 9	"
"	Charles et McDougal,		Bank et Kent,	"	" 12&9	"
"	Frank et Lochiel	"	Bank et Elgin,	"	" 12&9	"
"	Charles,	"	Lot 50 et Robert,	"	" 9	"
"	Frank,	"	Lot 50 et Robert,	"	" 9	"
"	Anne,	"	Kent et Robert,	"	" 9	"

les dits règlements pourvoieront aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août A.D. 1885.

Ottawa, 28 Juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS

Dans le quartier By, en la Cité d'Ottawa

AVIS est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les diverses rues ci-après désignées :—

Du côté nord de la rue George, entre les rues William et Cumberland, transversal, 3 pouces, 10 pieds.
Du côté sud de la rue York, entre les rues Sussex et Cumberland, transversal, 3 pouces, 10 pieds.
Du côté nord de la rue York, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 10 pieds.
Du côté sud de la rue Clarence, entre les rues Sussex et Dalhousie, transversal, 3 pouces, 8 pieds.
Du côté nord de la rue Clarence, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds.
Du côte sud de la rue Murray, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds.
Du côté nord de la rue Murray, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds.
Du côté nord de la rue St. Patrice, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds.
Du côté ouest de la rue Sussex, depuis le lot F. jusqu'à la rue St Patrice, transversal, 3 pouces, 10 pieds.
Du côté ouest de la rue Dalhousie, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds
Du côté est de la rue Dalhousie, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds.
Du côté ouest de la rue Cumberland, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds.
Du côté est de la rue Cumberland, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds. (Le coût d'un trottoir de 2 pouces d'épaisseur, de 40 pouces de largeur, et les frais de remplissage qui s'en suivent, seront supportés par la Corporation dans chaque cas.)

Les dits règlements pourvoieront aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze Août, A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Ameliorations Locales

TROTTOIRS

Dans le Quartier Wellington, en la Cite d'Ottawa.

AVIS est par le présent donné que le Conseil de ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les diverses rues ci-après désignées :—

Du côté sud de la rue Wellington, entre les rues Bank et Bay, transversal, 10 pieds, 3 pouces.
Du côté sud de la rue Wellington, de la rue Bay à celle des Commissaires, transversal, 8 pieds, 3 pouces.
Du côté nord de la rue Sparks, de la rue Elgin à la rue Lyon, transversal, 10 pieds, 3 pouces.
Du côté sud de la rue Sparks, de la rue Elgin à la rue Bay, transversal, 10 pieds, 3 pouces.
Du côté nord de la rue Queen, du Canal à la rue Kent, transversal, 8 pieds, 3 pouces.
Du côté sud de la rue Queen, de la rue Elgin à la rue Lyon, transversal, 8 pieds, 3 pouces.
Du côté est de la rue Metcalfe, de la rue Queen à la rue Albert, transversal, 8 pieds, 3 pouces.
Du côté ouest de la rue Metcalfe, de la rue Queen à la rue Albert, transversal, 8 pieds, 3 pouces.
Du côté est de la rue O'Connor, de la rue Wellington à la rue Maria, transversal, 8 pieds 3 pouces.
Du côté ouest de la rue O'Connor, de la rue Wellington à la rue Maria, transversal, 8 pieds, 3 pouces.
Du côté est de la rue Bank, de la rue Wellington à la rue Cooper, transversal, 8 pieds, 3 pouces.
Du côté ouest de la rue Bank, de la rue Wellington à la rue Cooper, transversal, 8 pieds, 3 pouces.
Du côté est de la rue Kent, de la rue Wellington à la rue Lisgar, transversal, 8 pieds, 3 pouces.
Du côté ouest de la rue Kent, de la rue Wellington à la rue Lisgar, transversal, 8 pieds, 3 pouces.
Du côté ouest de la rue Lyon, de la rue Sparks à la rue Queen, transversal, 8 pieds, 3 pouces.
Du côté ouest de la rue Bay, de la rue Wellington à la rue Queen, transversal, 8 pieds, 3 pouces.
Du côté nord de la rue Gloucester, de la rue Elgin à la rue O'Connor, transversal, 8 pieds, 3 pouces.
Du côté sud de la rue Gloucester, de la rue Elgin à la rue Metcalfe, transversal, 8 pieds, 3 pouces.
Du côté sud de la rue Nepean, de la rue Elgin à la rue O'Connor, transversal, 8 pieds, 3 pouces.
Du côté nord de la rue Lisgar, de la rue du Canal à la rue Bay, transversal, 8 pieds, 3 pouces.

Le coût d'un trottoir de 2 pouces d'épaisseur, de 40 pouces de largeur et les frais de remplissage qui s'en suivent seront supportés par la corporation dans chaque cas. Les dits règlements pourvoieront aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels-biens-fonds représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze Août A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.